

INTERVENIR EN FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE

Guide pratique pour les intervenantes

Le modèle proposé par
Solidarité Femmes ASBL

Projet PCI 2025-2026 · Solidarité Femmes

Document à l'intention des équipes d'intervention

PCI
Appel à projets
PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'INTERCULTURALITÉ
2025

Solidarité Femmes

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

SOMMAIRE

Avant-propos. Mode d'emploi du guide 4
Guide en un coup d'œil 4
Comment lire ce guide 4
Légende des encadrés utilisés dans ce guide 5
Introduction **5**
Pourquoi ce guide 6
À qui s'adresse ce guide et comment l'utiliser 6
Un choix méthodologique : partir des femmes migrantes en précarité de séjour 7
Partie 1. Comprendre : le cadre de référence **8**
1.1 Une lecture féministe des violences : du problème individuel au problème social 8
1.2 L'apport de l'intersectionnalité : genre, classe, race, statut migratoire 9
1.3 Intervenir depuis les marges dans un cadre qui trie les vies 10
1.4 Les femmes comme sujets politiques, porteuses de savoirs situés 11
1.5 Cadre normatif : droits, protection et plaidoyer 12
Partie 2. Poser le cadre de la relation d'aide **14**
2.1 Valeurs et principes de l'intervention féministe intersectionnelle 14
2.2 Le mandat des intervenantes : accompagner plutôt que contrôler 15
2.3 Repères de langage professionnel 16
Partie 3. Les six dimensions de l'intervention : guide pratique **18**
3.1 Dimension sécuritaire , protection immédiate et hébergement à adresse confidentielle 18
Ce que cela signifie concrètement 18
Ressources et partenaires mobilisables 19
3.2 Dimension sociale, accès aux droits et stabilisation matérielle 20
Ce que cela signifie concrètement 20
Ressources et partenaires mobilisables 20
3.3 Dimension juridique, séjour, protection et accès à la justice 21
Ce que cela signifie concrètement 21
Ressources et partenaires mobilisables 22

3.4 Dimension thérapeutique et corporelle, trauma complexe et réappropriation du corps 22
Ce que cela signifie concrètement 22
Ressources et partenaires mobilisables 24
3.5 Dimension psychoéducative, comprendre et nommer les violences 24
Ce que cela signifie concrètement 24
La parentalité à l'épreuve des violences , vers une « parentalité réparée » 24
Ressources et partenaires mobilisables 26
3.6 Dimension collective et politique, solidarités et transformation des cadres 26
Ce que cela signifie concrètement 26
Ressources et partenaires mobilisables 27
Synthèse, les six dimensions en un coup d'œil 28
Partie 4. La continuité : le filet de sécurité post-hébergement 29
Partie 5. Enjeux et recommandations pour les équipes 32
5.1 Ce que cela change pour les femmes accompagnées 32
5.2 Ce que cela demande aux équipes et aux institutions 32
5.3 Recommandations opérationnelles 33
5.3.1 Organisation interne et formation des équipes 34
5.3.2 Accueil et sécurité 34
5.3.3 Accompagnement social et juridique 35
5.3.4 Diversité des équipes et justice épistémique 35
5.3.5 Travail en réseau et plaidoyer 36
5.4 Grille de réflexivité pour l'intervenante 36
Conclusion 38
Annexes 39
Annexe A. Références théoriques 39
Annexe B. Violences conjugales, migration et droit 40
Annexe C. Intervention féministe intersectionnelle et travail social 41
Annexe D. Lexique des termes clés 42
Annexe E. Grille d'analyse intersectionnelle rapide 44

AVANT-PROPOS, MODE D'EMPLOI DU GUIDE

Ce guide présente en profondeur le modèle d'intervention sociale féministe intersectionnelle développé par Solidarité Femmes dans le cadre du projet PCI 2025-2026. Il est conçu pour être consulté rapidement, sur le terrain, autant que lu de façon continue en formation continue d'équipe.

LE GUIDE EN UN COUP D'ŒIL

Le modèle articule six dimensions simultanées et inter-reliées, complétées par un filet de sécurité qui prolonge l'accompagnement au-delà de l'hébergement :

LES 6 DIMENSIONS DE L'INTERVENTION

- **1. Sécuritaire,** protection immédiate, hébergement à adresse confidentielle
- **2. Sociale,** accès aux droits, stabilisation matérielle
- **3. Juridique,** séjour, protection, accès à la justice
- **4. Thérapeutique et corporelle,** trauma complexe, réappropriation du corps
- **5. Psychoéducative,** comprendre et nommer les violences, parentalité réparée
- **6. Collective et politique,** solidarités, transformation des cadres

+ 7e élément transversal : le filet de sécurité post-hébergement, qui assure la continuité de l'accompagnement social, juridique, thérapeutique/psychoéducatif et collectif après la sortie de l'hébergement.

COMMENT LIRE CE GUIDE

Le document distingue volontairement deux registres dans son propos :

- **Ce que vous devez savoir**, le cadre théorique et politique du modèle (Parties 1 et 2), utile pour comprendre le sens des pratiques et pour la formation des équipes.

- **Ce que vous devez faire**, les outils d'intervention proprement dits : les six dimensions structurées en gabarits pratiques, le filet de sécurité, les recommandations opérationnelles et les grilles en annexe (Parties 3 à 5 et annexes).

LÉGENDE DES ENCADRÉS UTILISÉS DANS CE GUIDE

> ⚠ **POINT DE VIGILANCE, PRÉCARITÉ DE SÉJOUR :** *un encadré de ce type signale, à chaque étape pertinente, un enjeu spécifique aux femmes migrantes en précarité de séjour.* ***Le principe général est posé une seule fois dans l'introduction ; ces encadrés en rappellent ensuite les implications concrètes sans répéter le texte courant.***

> **À retenir**
>
> Un encadré de ce type synthétise, en fin de partie, les points essentiels à garder en mémoire.

INTRODUCTION

Pourquoi ce guide

Dans le cadre de l'appel à projets PCI 2025-2026, Solidarité Femmes a développé une réflexion visant à faire évoluer les pratiques d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, en s'appuyant sur une pluralité de sources : les pratiques chez Solidarité Femmes asbl, les échanges avec les équipes

professionnelles et les directions d'autres services, ainsi que les savoirs issus des expériences des femmes concernées.

Cette réflexion s'ancre particulièrement dans les parcours de femmes migrantes, en séjour précaire ou sans titre de séjour, ainsi que de celles ayant eu recours aux dispositifs d'hébergement pour victimes de violences. Elle repose sur l'idée que les situations les plus marquées par la violence et la précarité constituent des analyseurs privilégiés des mécanismes structurels qui traversent l'ensemble des parcours féminins, sans hiérarchiser les vécus.

Les services, tant ambulatoires qu'en hébergement, accueillent en effet un nombre croissant de femmes aux besoins spécifiques, notamment issues de l'immigration, dont les trajectoires sont marquées par des violences multiples vécues dans les pays d'origine, au cours du parcours migratoire ou dans les sociétés d'installation.

Ces violences s'inscrivent dans un « continuum de violences » qui traverse la vie des femmes, parfois dès l'enfance, et se déploie dans les sphères familiales, professionnelles et publiques, y compris au sein des dispositifs censés les protéger.

Pour les femmes migrantes racisées, ces violences se conjuguent aux effets de politiques migratoires restrictives et aux formes de racisme structurel, produisant des situations de vulnérabilisation accrues.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce guide : il vise à outiller les professionnel·les afin d'adapter leurs pratiques aux réalités complexes des femmes accompagnées, en intégrant une approche féministe, intersectionnelle et structurelle des violences, et en renforçant la capacité des dispositifs à offrir un accompagnement plus juste, inclusif et sécurisant.

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ET COMMENT L'UTILISER

Ce guide s'adresse en priorité aux professionnel·les du secteur de l'hébergement pour les victimes de violences conjugales. Il peut également être utile aux acteur·rices des secteurs social, socioculturel, de l'insertion socioprofessionnelle, médico-social et

judiciaire, qui accompagnent des femmes confrontées à des violences et à des parcours de précarité, qu'elles soient migrantes ou non, en séjour stable ou en situation de précarité administrative.

Il propose :

- Un cadre de référence pour situer l'intervention féministe intersectionnelle ;
- Des repères pour la posture professionnelle et le positionnement institutionnel ;
- Des pistes concrètes d'intervention dans différents contextes d'accompagnement, dimension par dimension ;
- Des recommandations pour inscrire les pratiques dans une perspective attentive aux expériences des femmes les plus vulnérabilisées.

Notre ambition n'est pas de proposer un modèle unique à appliquer, mais de soutenir un mouvement de transformation continue des pratiques, afin de permettre aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie, de réduire l'isolement et de participer, lorsque cela est possible et souhaité, à l'évolution des dispositifs et des politiques qui les concernent.

UN CHOIX MÉTHODOLOGIQUE :

Partir des femmes migrantes en précarité de séjour

Ce guide prend comme fil rouge d'analyse, les trajectoires des femmes migrantes en précarité de séjour. Ce choix n'est pas exclusif : il part du constat que ces trajectoires révèlent avec une acuité particulière les angles morts des dispositifs et les hiérarchisations implicites des vies (inexistence juridique - inéligibilité à des aides subventionnées - exposition à des formes croisées de discrimination, absence dans les statistiques), tout en éclairant des mécanismes qui concernent, à des degrés divers, l'ensemble des femmes accompagnées, migrantes ou non. Sans être développés en détail dans ce guide, les travaux d'Achille Mbembe (2006) sur la nécropolitique et ceux

de bell hooks (2017) sur la centralité des expériences situées ont nourri cette réflexion, en soulignant l'importance de partir des trajectoires des personnes les plus marginalisées pour repenser les pratiques d'accompagnement.

Ce principe est posé ici une seule fois, de façon claire, précisément pour éviter de le répéter tout au long du texte. *Dans les parties suivantes, les implications concrètes de la précarité de séjour pour chaque dimension de l'intervention sont signalées par un encadré court « **Point de vigilance, précarité de séjour** » plutôt que reformulées dans le corps du texte.*

PARTIE I : COMPRENDRE LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Cette partie reprend le cadre théorique et politique du modèle que nous essayons de développer chez Solidarité Femmes. Elle est plus dense que les parties opérationnelles qui suivent, car elle porte les fondements conceptuels qui donnent sens et cohérence à l'ensemble des pratiques décrites dans ce guide : sans cette assise théorique, les outils des parties 2 à 5 risqueraient de devenir de simples procédures, coupées de la lecture politique des violences qui les justifie.

1.1 Une lecture féministe des violences : du problème individuel au problème social

Les violences vécues par les femmes, qu'elles soient migrantes ou non, ne peuvent être comprises comme de simples « conflits de couple » ou des difficultés privées. Elles s'inscrivent dans un ordre social patriarcal qui organise une asymétrie de pouvoir entre les hommes et les femmes et qui légitime, de manière explicite ou implicite, le contrôle des corps, des trajectoires et des ressources des femmes. Les travaux féministes, ainsi que les textes internationaux comme ceux des Nations Unies, soulignent que la violence faite aux femmes est une manifestation de rapports de force historiquement inégaux, et non une somme d'histoires individuelles tragiques.

Dans ce cadre, l'intervention sociale féministe refuse de réduire les femmes à des « **victimes** » passives ou à des porteuses de « **troubles** » **psychologiques isolés**. Elle propose une lecture sociopolitique : la détresse, le stress, l'épuisement, les symptômes traumatiques sont compris comme les effets d'un système d'inégalités et de violences répétées, et non comme des fragilités individuelles à corriger.

1.2 L'apport de l'intersectionnalité : genre, classe, race, statut migratoire

La lecture féministe des violences de genre vaut pour l'ensemble des femmes, mais elle prend une intensité particulière dans les trajectoires des femmes migrantes en précarité de séjour, où ces violences se conjuguent à celles liées au contrôle des frontières, au racisme et au statut administratif. Dans ces situations, les rapports de pouvoir ne s'additionnent pas : ils se renforcent mutuellement et produisent des formes spécifiques de vulnérabilisation.

La perspective intersectionnelle permet précisément de penser simultanément les rapports sociaux de sexe, de classe et de race, ainsi que les effets des politiques migratoires sur la vie des femmes. Elle part du constat que les violences et la précarité ne se distribuent pas de manière uniforme : certaines femmes sont exposées à plusieurs systèmes de domination à la fois, ce qui augmente les obstacles à la protection, à l'accès aux droits et à l'émancipation.

Pour les femmes en général, les violences de genre, la concentration des tâches domestiques et de soin, les injonctions à la maternité, la fragilisation lors des ruptures conjugales et les stéréotypes sexistes constituent déjà des mécanismes structurants qui limitent les marges de manœuvre. Pour les femmes migrantes en précarité de séjour, ces mécanismes se combinent avec des obstacles supplémentaires : absence ou fragilité du droit au séjour, dépendance à un conjoint pour les papiers, méfiance ou hostilité institutionnelle, barrières linguistiques, discriminations racistes, etc.

Idée clé : *l'intersectionnalité ne sert donc pas à hiérarchiser les oppressions entre femmes, mais à comprendre comment les violences s'imbriquent et se renforcent dans certaines trajectoires, en particulier celles des femmes migrantes en précarité de séjour, et à éclairer, à partir de là, la manière dont le système produit et maintient des inégalités qui affectent toutes les femmes, chacune à partir de sa position sociale (Crenshaw, 1989, 2005 ; Bilge, 2010).*

1.3 Intervenir depuis les marges dans un cadre qui trie les vies

Articuler les apports de bell hooks (2017) et ceux d'Achille Mbembe (2006) permet de mieux situer la position de nos pratiques. D'un côté, partir des marges (des expériences des femmes migrantes en précarité de séjour) aide à rendre visibles les angles morts du centre (les femmes belges autochtones) : ce que les politiques, les institutions et les approches féministes dominantes ne voient pas ou ne veulent pas voir. De l'autre, le concept de nécropolitique d'Achille Mbembe (2006) rappelle que les dispositifs juridiques, migratoires et sociaux hiérarchisent concrètement les vies, en rendant certaines plus protégées et d'autres plus exposées à la violence et à la précarisation.

Dans ce cadre, il serait illusoire de prétendre que l'intervention féministe intersectionnelle pourrait, à elle seule, garantir l'accès aux droits et à la sécurité pour toutes les femmes, en particulier pour celles qui se trouvent aux marges.

> **DES SERVICES PRIS DANS LES CADRES QU'ILS QUESTIONNENT**
>
> Les services d'accompagnement eux-mêmes sont pris dans des relations de subsidiation, des cadres réglementaires et des rapports de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, qui peuvent les amener à devenir, malgré eux, les relais de logiques de contrôle ou de tri plutôt que des espaces pleinement protecteurs.

> Reconnaître cette contrainte ne signifie pas renoncer à agir, mais déplacer l'ambition : au lieu de promettre ce que le cadre institutionnel ne permet pas, il s'agit d'identifier et de cultiver des ***marges de manœuvre subversives***.
>
> Cela peut passer par la manière de recevoir la parole des femmes, de contourner certaines rigidités administratives, de construire des alliances avec d'autres acteurs, de documenter les injustices, de soutenir les stratégies de résistance des femmes, y compris lorsqu'elles ne correspondent pas aux attentes institutionnelles. L'intervention féministe intersectionnelle, dans ce contexte, cherche moins à se présenter comme garante de la protection qu'à être un lieu de lucidité, de solidarité et de ruse politique, où l'on tente d'agrandir les possibles à partir des marges plutôt que de reproduire docilement les limites imposées par le centre.

1.4 Les femmes comme sujets politiques, porteuses de savoirs situés

Un autre apport majeur de la pensée féministe est de reconnaître les femmes comme des sujets politiques, porteuses de savoirs situés sur les violences et les inégalités. Les femmes accompagnées, migrantes ou non migrantes, ne sont pas seulement des « bénéficiaires » de services, mais des analystes de leurs propres situations, des actrices de résistance et des partenaires de transformation des pratiques.

Pour les femmes migrantes en précarité de séjour, cette reconnaissance est particulièrement importante : elles sont souvent dépossédées de la parole publique, de la possibilité de témoigner, de se constituer en actrices politiques. Le modèle d'intervention sociale féministe intersectionnelle cherche à inverser cette logique en faisant une place centrale aux savoirs des femmes, en intégrant leurs analyses dans l'élaboration des pratiques et en soutenant leur pouvoir d'agir individuel et collectif.

Cette perspective vaut pour l'ensemble des femmes accompagnées : elle vise à construire des rapports d'égalité dans la relation d'accompagnement, à reconnaître les compétences des femmes, à coconstruire les objectifs et les stratégies plutôt qu'à les imposer.

1.5 Cadre normatif : droits, protection et plaidoyer

Le cadre théorique et politique de ce guide s'inscrit enfin dans une perspective de droits humains. Les textes internationaux et européens sur les violences faites aux femmes, ainsi que les instruments politiques fédéraux et régionaux, affirment le droit des femmes à vivre libres de violences, à être protégées, à accéder à la justice et à un soutien adapté. La définition des violences faites aux femmes comme atteintes systématiques aux droits fondamentaux permet de lier l'intervention sociale à une démarche de plaidoyer et de transformation politique.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique **(Convention d'Istanbul, 2011)** et la **Directive (UE) 2024/1385** relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, entrée récemment en vigueur, constituent des leviers importants pour les pratiques d'accompagnement : elles offrent des bases juridiques pour exiger une protection effective et un accès aux droits pour toutes les femmes, y compris les femmes migrantes en précarité de séjour.

L'intervention sociale féministe intersectionnelle doit mobiliser ces instruments pour interpeller les institutions, soutenir les revendications des femmes et faire évoluer les politiques afin qu'elles prennent réellement en compte la diversité des situations et les inégalités qui les traversent.

À RETENIR, RAPPORTS DE POUVOIR IMBRIQUÉS

- **Genre × classe × race × statut migratoire :** ces rapports de pouvoir ne s'additionnent pas, ils se renforcent mutuellement et produisent des effets combinés spécifiques, en particulier pour les femmes migrantes en précarité de séjour (Crenshaw, 1989, 2005).
- **Le modèle proposé par Solidarité Femmes propose de partir des marges** (hooks, 2017) pour identifier des marges de manœuvre subversives, sans prétendre garantir seul l'accès aux droits, la nécropolitique (Mbembe, 2006) rappelle que les dispositifs institutionnels hiérarchisent concrètement les vies.
- **Les femmes accompagnées sont des sujets politiques porteuses de savoirs situés,** non de simples bénéficiaires : leurs analyses ont vocation à nourrir l'élaboration même des pratiques.
- **Le cadre normatif (Convention d'Istanbul, Directive UE 2024/1385)** fonde l'intervention en droits humains et outille le plaidoyer, et permet la mobilisation politique des équipes.

PARTIE II : POSER LE CADRE DE L'INTERVENTION SOCIALE

2.1 Valeurs et principes de l'intervention féministe intersectionnelle

L'intervention féministe intersectionnelle repose sur une conviction centrale : les violences vécues par les femmes, migrantes ou non, ne sont pas des problèmes individuels, mais l'expression de rapports sociaux de pouvoir qui les placent en position d'infériorisation, de contrôle et de vulnérabilisation. Elle vise à articuler soutien concret et contestation des structures qui produisent ces violences. Les valeurs qui la fondent sont celles de l'égalité, du respect inconditionnel, du non-jugement, de la solidarité, de la justice sociale et d'une lucidité politique sur les limites des dispositifs.

QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

1. **Les femmes et les enfants ne sont en aucun cas responsables** de la violence subie.
2. **Les femmes ont droit à l'autonomie, au respect et à la liberté**, quelle que soit leur situation administrative, économique ou familiale.
3. **Les femmes disposent de ressources, de compétences et de savoirs ;** l'intervention vise à soutenir la reprise de pouvoir plutôt qu'à prescrire des comportements ou des trajectoires.
4. **Le changement individuel est lié au changement social :** accompagner une femme, c'est aussi interroger les institutions, les normes et les pratiques qui contribuent à la maintenir dans la violence ou la précarité, et chercher, avec elle, des marges de manœuvre concrètes au-delà des réponses strictement prescrites.

2.2 Le mandat des intervenantes : accompagner dans une relation égalitaire

Dans une intervention féministe intersectionnelle, le mandat des intervenantes est d'accompagner les femmes de manière à assurer leur protection, faciliter leur reprise de pouvoir et d'accès aux droits, dans une relation égalitaire. La lucidité féministe intersectionnelle invite à lire les « manques d'autonomie » ou les « difficultés de collaboration » qu'on peut observer chez ces femmes, non comme des déficits, mais comme des signes à comprendre avec la femme, dans une relation où sont absents les rapports de pouvoir (classe, genre, « race ») et sans hiérarchiser les femmes entre « bonnes » et « mauvaises » victimes.

FONCTION	CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT
Soutenir et sécuriser	Offrir une présence continue, un cadre sécurisant et une écoute sans jugement, en priorisant la sécurité des femmes et des enfants et en tenant compte des risques spécifiques liés, entre autres, au statut de séjour et à la peur des institutions.
Informer et outiller	Donner accès à une information claire sur les droits, les ressources et les procédures ; accompagner physiquement dans les démarches autant que possible pour faire barrière aux discriminations institutionnelles ; traduire les cadres institutionnels dans un langage compréhensible, afin que les femmes puissent faire des choix éclairés plutôt que subir des décisions qu'elles ne maîtrisent pas.
Coanalyser et coconstruire	Mettre en lien le vécu des femmes avec les rapports de pouvoir qui le traversent ; coconstruire et ajuster les objectifs et les plans d'action ; reconnaître les obstacles et les

FONCTION	CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT
	ressources, et considérer les résistances ou les absences comme des éléments d'analyse plutôt que comme des défauts ou des fautes.

En assumant clairement l'orientation « **accompagnement égalitaire** », les équipes de terrain se donnent les moyens de construire des relations qui renforcent le pouvoir d'agir des femmes, tout en utilisant de manière réfléchie et transparente des cadres institutionnels qui restent, eux, marqués par des logiques de tri et de hiérarchisation.

2.3 Repères de langage professionnel

Les reformulations suivantes traduisent concrètement la posture « accompagner plutôt que contrôler » dans les échanges d'équipe et les écrits professionnels :

PLUTÔT QUE DIRE…	DIRE PLUTÔT…
Pourquoi elle est toujours en demande, ou ne respecte pas le cadre ?	Qu'est-ce qui rend cette démarche difficile pour elle en ce moment ?
Elle ne veut pas s'en sortir, elle n'est pas du tout autonome.	Ses marges de manœuvre sont limitées, que pouvons-nous comprendre de ce qui les limite ?
Elle n'a pas respecté ses engagements / elle a encore « annulé son rendez-vous ».	Sa résistance ou son absence est un élément d'analyse, pas une faute à sanctionner.
« Il faut la menacer d'un signalement pour qu'elle puisse changer sa posture. »	Nous devons être transparentes sur les cadres et les risques, sans utiliser

PLUTÔT QUE DIRE…	DIRE PLUTÔT…
	la menace institutionnelle comme levier d'adhésion.

PARTIE III : LES SIX DIMENSIONS DE L'INTERVENTION - GUIDE PRATIQUE

Cette partie constitue le cœur pratique du guide. Elle reprend les six dimensions du modèle proposé par Solidarité Femmes : sécuritaire, sociale, juridique, thérapeutique et corporelle, psychoéducative, collective et politique. Ces dimensions ne sont pas séquentielles : elles sont simultanées et interreliées, et se travaillent de façon articulée tout au long de l'accompagnement plutôt que dans un ordre imposé.

Pour en faire un véritable outil de référence rapide, chaque dimension est présentée selon un gabarit identique en quatre points : l'objectif en une phrase, ce que cela signifie concrètement, un encadré de vigilance propre à la précarité de séjour, et des ressources et partenaires mobilisables. Ce dernier point est un enrichissement pratique : il s'inspire de guides d'intervention externes qui documentent des partenaires concrets par thématique, et reprend, pour les décliner par dimension, les types de partenaires déjà mentionnés au fil du modèle Solidarité Femmes (CPAS, centres médicaux, centres de santé mentale, centres contre les assuétudes, associations de défense des droits des femmes et des personnes migrantes, associations issues des communautés d'origine).

3.1 Dimension sécuritaire, protection immédiate et hébergement à adresse confidentielle

Objectif. Garantir la sécurité physique et psychique immédiate des femmes et des enfants, notamment par l'accès à un hébergement d'urgence à adresse confidentielle.

Ce que cela signifie concrètement

La première exigence de l'intervention sociale féministe intersectionnelle est la sécurité des femmes et des enfants. C'est ce qui justifie l'existence de l'hébergement d'urgence à adresse confidentielle, comme celui proposé par Solidarité Femmes : un espace où les femmes peuvent se protéger physiquement, mettre à distance l'auteur de violences

et se soustraire à son contrôle immédiat. Ce lieu n'est pas seulement un toit : c'est un cadre où les règles de sécurité sont coélaborées avec les femmes, où la confidentialité est strictement respectée, et où les intervenantes prennent au sérieux l'ensemble des risques, qu'ils soient liés au conjoint violent, au statut de séjour ou aux menaces de représailles familiales ou communautaires. La sécurité n'est pas seulement physique : elle inclut un espace de droits, de traduction culturelle et politique, et la construction progressive d'un sentiment de sécurité interne.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *l'hébergement sécurisé constitue souvent, pour les femmes migrantes en précarité de séjour, le premier espace où elles peuvent se mettre à l'abri (attention à la problématique de la radiation). Dans les hébergements, elles commencent à décoder les normes et les fonctionnements institutionnels, avec accès à une information claire sur leurs droits et la possibilité de poser des questions sans crainte. Elles y rencontrent aussi d'autres femmes, avec lesquelles se tissent des solidarités fortes qui rompent l'isolement produit par l'exil et les parcours de violence.*

Ressources et partenaires mobilisables

- Ligne d'écoute spécialisée violences conjugales.
- Grille de détection du contrôle coercitif et le processus de domination conjugale. Éventuellement recourir au service DIVICO en cas de risque de féminicide.
- Interprétariat bénévole pour garantir une communication possible
- Services de police uniquement si souhaité et choisi par la femme.

3.2 Dimension sociale, accès aux droits et stabilisation matérielle

Objectif. Garantir l'accès aux droits sociaux : logement, revenus, santé, allocations familiales, etc., dans une perspective de justice sociale, condition de la sortie durable de la violence.

Ce que cela signifie concrètement

Une fois un minimum de sécurité assuré, la stabilisation matérielle devient une priorité : sans logement durable, sans revenus, sans accès aux soins et à la garde des enfants, les possibilités de sortir de la violence restent limitées. Les intervenantes travaillent avec les femmes à identifier et reconnaître leurs droits, leurs besoins et les obstacles concrets. Elles aident à restaurer le droit à un revenu d'intégration, à s'inscrire aux listes de demandes de logements sociaux, à assurer la sécurisation judiciaire de la garde des enfants, réduisent la dépendance au conjoint, font barrière aux discriminations, etc. Elles construisent avec elles des stratégies pour garantir la durabilité des acquis.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *cette dimension implique de prendre en compte les limites et les possibilités spécifiques des dispositifs belges fédéraux et régionaux et de chercher des chemins de protection des femmes et de leurs enfants.*

RESSOURCES ET PARTENAIRES MOBILISABLES

- CPAS et services d'aide sociale territorialement compétents.
- Services de logement (agences immobilières sociales, CPAS, logements privés à bas prix).
- Services de santé de première ligne et mutuelles.
- Dispositifs de défense des droits des migrants

- Supports pédagogiques accessibles (fiches, schémas, brochures) sur les droits et procédures, adaptés aux réalités migratoires.

3.3 Dimension juridique, séjour, protection et accès à la justice

Objectif. Permettre aux femmes de comprendre leurs options juridiques, séjour, protection, droits parentaux, et de décider en connaissance de cause.

Ce que cela signifie concrètement

La dimension juridique s'articule étroitement avec la sécurité et la stabilisation sociale. Elle concerne l'accès à la justice, les droits au séjour, les droits parentaux, la protection contre les violences etc. Les intervenantes accompagnent les femmes dans la compréhension des options juridiques (plainte, ordonnance de protection, régularisation, titre de séjour autonome, procédures familiales) et dans la prise de décision. L'objectif poursuivi dans le processus d'accompagnement consiste à éclairer les femmes sur les risques encourus et les marges de manœuvre possibles, afin de leur permettre de prendre des décisions qui les concernent en connaissance de cause, en évaluant risques et ressources.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *la question du droit de séjour est souvent au cœur de la dynamique de violence, dans la mesure où cette situation crée une dépendance au conjoint pour l'accès aux papiers. La femme craint que la dénonciation entraîne la perte de son droit de séjour, ce qui rend impossible de se projeter dans l'avenir. Faire attention aux violences administratives post-séparation : multiplication de requêtes, harcèlement procédural, contestations dilatoires, et prévenir les femmes de ces aspects en vue de la prévention.*

RESSOURCES ET PARTENAIRES MOBILISABLES

- Aide juridique de première et de deuxième ligne, spécialisée en violences conjugales.
- Associations de défense des droits des personnes migrantes.
- Services spécialisés en droit des étrangers et en droit de la protection.
- Cartographie locale des ressources juridiques et sociales, à établir en partenariat

3.4 Dimension thérapeutique et corporelle, trauma complexe et réappropriation du corps

Objectif. Prendre au sérieux et traiter les effets du trauma sur la subjectivité et le corps ; soutenir la réappropriation du corps comme lieu de sécurité, de dignité et de résistance.

Ce que cela signifie concrètement

Les violences répétées, les discriminations et les expériences migratoires difficiles ont des effets profonds sur les subjectivités et les corps : troubles du sommeil, hypervigilance, dissociation, somatisations, difficultés à se sentir en sécurité, y compris dans son propre corps. Cette dimension vise à prendre au sérieux ces effets et à proposer des réponses adaptées à la complexité des traumas.

L'accompagnement thérapeutique repose sur un suivi spécialisé en psycho-traumatologie. Il mobilise à la fois des thérapies de la parole et des approches centrées sur le corps, afin de soutenir la régulation du système nerveux, de diminuer les symptômes post-traumatiques et de restaurer un sentiment de sécurité interne. Selon les besoins des femmes accompagnées, différentes approches peuvent être proposées, notamment des techniques d'ancrage, l'hypnose, l'EMDR, ainsi que des outils issus de la théorie polyvagale ou des approches sensori-motrices.

Cet accompagnement tient compte du caractère souvent complexe et prolongé des traumas, en particulier lorsque les femmes restent en contact contraint avec l'auteur des violences dans le cadre de procédures judiciaires, de questions liées à l'autorité parentale ou à la garde des enfants. Il peut, à ce titre, se poursuivre au-delà de la période d'hébergement.

Une spécificité forte du modèle chez Solidarité Femmes : le travail d'une esthéticienne sociale joue un rôle particulier dans cette dimension comme adjuvant à la psychothérapie. En complément de l'accompagnement thérapeutique, elle propose un soutien au bien-être et à la réappropriation du corps. Cela passe notamment par des soins du visage, des massages corporels, des soins des mains et des pieds, ainsi que des temps de relaxation, du Reiki, etc. – et toujours dans le respect du consentement, du rythme et des limites de chaque femme. Ce travail permet aux femmes de réapprendre à se laisser toucher, dans un cadre choisi, respectueux et non menaçant, mais également de redécouvrir leur corps comme un espace qui leur appartient. Les soins corporels, pensés dans cette perspective féministe intersectionnelle, ne sont donc pas un « complément de confort », mais une voie d'accès à la réappropriation de soi et à la construction positive de l'image de soi.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *pour les femmes migrantes racisées, cette dimension prend aussi la forme d'un travail de décolonisation des imaginaires : déconstruire les représentations qui les assignent à des corps disponibles, inférieurs ou uniquement utiles, pour reconnaître leurs corps comme des lieux légitimes de puissance, de dignité et de résistance.*

RESSOURCES ET PARTENAIRES MOBILISABLES

- Thérapeute spécialisée en psycho-traumatologie et pratiques thérapeutiques corporelles.
- Intervenante en esthétique sociale.
- Partenariats en santé mentale transculturelle.
- Centres spécialisés en assuétudes, lorsque les violences ont eu des effets sur les consommations.

3.5 Dimension psychoéducative, comprendre et nommer les violences

Objectif. Permettre aux femmes de mettre des mots et des concepts sur ce qu'elles vivent et soutenir un processus de dévictimisation, y compris dans leur rapport à la parentalité.

Ce que cela signifie concrètement

La dimension psychoéducative permet aux femmes de mettre des mots et des concepts sur ce qu'elles vivent. Elle aborde la violence conjugale comme dynamique de contrôle coercitif, les nœuds d'emprise, les violences d'atteinte, d'emprise et symboliques, ainsi que les effets des rapports de genre, de classe, de race et de statut migratoire sur les droits et les possibilités de protection. À travers des entretiens individuels et des ateliers de groupe, les femmes apprennent à reconnaître les mécanismes de domination qui se répètent, à identifier les stratégies de contrôle, à repérer les culpabilisations et les violences institutionnelles.

La parentalité à l'épreuve des violences, vers une « parentalité réparée »

La dimension psychoéducative ouvre également un espace pour penser la parentalité à l'épreuve des violences. La violence conjugale et structurelle ne touche pas seulement les femmes comme partenaires : elle affecte aussi profondément leur

manière de vivre la maternité. Sous la pression du contrôle, de la peur et de la précarité, de nombreuses mères se retrouvent prises dans des formes de sur-responsabilisation (tout porter seules) ou, au contraire, d'indisponibilité émotionnelle. La répétition des violences peut conduire à la reproduction involontaire de schémas éducatifs marqués par la peur ou la menace, voire la violence, faute d'autres modèles disponibles.

Dans certaines situations, surtout lorsque la grossesse a été marquée par de fortes expériences de violence, de contrainte ou de peur, les enfants conçus et nés dans ce contexte peuvent devenir, malgré eux, des rappels permanents de l'emprise et du danger vécu. Il peut alors apparaître chez la mère des mouvements de rejet, de distance ou de difficulté à créer du lien. L'approche féministe intersectionnelle invite à lire ces réactions non comme un manque d'amour ou un « défaut » maternel, mais comme des effets du trauma et des conditions d'oppression dans lesquelles la maternité s'est inscrite.

La psychoéducation permet alors de mettre des mots sur ces mécanismes et de reconnaître combien la violence vient abîmer la relation parent-enfant. Elle ouvre aussi des pistes pour une « parentalité réparée », en identifiant ce qui fragilise le lien, en nommant les ambivalences sans les juger et en soutenant la mère pour qu'elle puisse progressivement reconstruire des moments de proximité, de sécurité et de plaisir partagé avec l'enfant, dans les limites de ce qui est possible pour elle à ce moment-là. L'enjeu est d'accompagner les mères pour qu'elles puissent, malgré la violence subie, redevenir des figures d'appui pour leurs enfants.

Dans une perspective interculturelle, cette démarche suppose aussi de reconnaître que la parentalité se construit à partir de codes culturels divers, parfois en tension avec les normes éducatives dominantes en Europe. Il ne s'agit pas de corriger les mères, mais

de les accompagner dans un travail de compréhension, de traduction et de réappropriation des repères parentaux.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *la précarité de séjour vécue par les femmes migrantes les pousse à devoir apprendre à reconnaître des violences administratives (menaces sur le séjour, refus de droits, suspicion systématique) comme des violences à part entière, et non comme des « règles du jeu » immuables, et cette précarisation constitue une charge mentale qui les rend indisponible parfois pour apprendre de nouvelles normes et valeurs.*

RESSOURCES ET PARTENAIRES MOBILISABLES

- Ateliers de groupe psychoéducatifs sur l'emprise et le contrôle coercitif.
- Suivi individuel psychoéducatif et accompagnement à la parentalité.
- Services de soutien à la parentalité interculturelle.

3.6 Dimension collective et politique, solidarités et transformation des cadres

Objectif. Relier les trajectoires individuelles aux luttes collectives et transformer les cadres institutionnels plutôt que seulement y adapter les femmes accompagnées.

Ce que cela signifie concrètement

La dimension collective et sociopolitique relie les trajectoires individuelles aux luttes collectives. Les groupes de parole en non-mixité, les ateliers d'éducation permanente et les actions publiques de sensibilisation et de plaidoyer permettent de construire des solidarités, de partager des savoirs, et d'agir sur les cadres institutionnels et politiques. L'intervention féministe intersectionnelle ne se contente pas d'aider les femmes à s'adapter aux dispositifs existants ; elle vise à transformer ces dispositifs pour qu'ils

cessent de reproduire les hiérarchies de genre, de race et de classe qui alimentent les violences.

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *pour les femmes migrantes et racisées, ces espaces constituent des lieux de justice épistémique : leurs analyses, leurs récits et leurs pratiques de résistance y sont reconnus comme légitimes, et servent de base pour oser leur parole sur ce qui les concerne et pour interpeller les institutions et les décideurs.*

RESSOURCES ET PARTENAIRES MOBILISABLES

- Groupes de parole en non-mixité, animés en interne ou en partenariat.
- Ateliers d'éducation permanente.
- Réseaux féministes et antiracistes locaux et fédéraux.
- Associations issues des communautés d'origine, dans une logique de justice épistémique et non d'assignation culturelle.

SYNTHÈSE, LES SIX DIMENSIONS EN UN COUP D'ŒIL

DIMENSION	OBJECTIF EN BREF	MOT-CLÉ DE VIGILANCE
3.1 Sécuritaire	Protéger immédiatement, héberger en confidentialité	Décodage des normes institutionnelles
3.2 Sociale	Stabiliser matériellement, garantir les droits sociaux	Garantir la pérennité des droits acquis.
3.3 Juridique	Éclairer les options de séjour et de protection	Dépendance au statut, violence post séparation
3.4 Thérapeutique et corporelle	Réparer le rapport au corps et au trauma	Décolonisation des imaginaires
3.5 Psychoéducative	Nommer les violences, réparer la parentalité	Violences administratives et adaptabilité aux codes européens.
3.6 Collective et politique	Construire des solidarités, transformer les cadres	Justice épistémique

PARTIE IV: LA CONTINUITÉ : LE FILET DE SÉCURITÉ POST-HÉBERGEMENT

Dans le modèle d'intervention sociale féministe intersectionnelle de Solidarité Femmes, l'hébergement d'urgence à adresse confidentielle n'est qu'une étape dans un processus plus long de protection et de reprise de pouvoir. Les violences, les précarités et les effets du trauma ne s'arrêtent pas à la sortie de la maison ; les rapports de pouvoir avec les institutions, les auteurs de violences et les dispositifs migratoires continuent d'agir. C'est pourquoi le maintien d'un filet de sécurité post-hébergement est au cœur de ce modèle : une ligne téléphonique accessible, des possibilités de retours ponctuels en hébergement en cas de nouvelle crise, des dispositifs de garde pour les enfants, une aide alimentaire, des ateliers d'empowerment à travers l'éducation permanente, un suivi social et juridique, des ressources thérapeutiques et psychoéducatives. L'objectif est que les femmes ne soient pas « lâchées » dans le vide au moment où elles quittent la structure.

PLAN	ACTIONS	PUBLIC SPÉCIFIQUE	OBJECTIF
Social	Consolidation des acquis : sécurisation du logement, stabilisation des revenus, aide alimentaire via la banque alimentaire ; accès durable au Dr du service, accompagnement psycho-thérapeutique des enfants	Toutes les femmes, y compris les femmes migrantes en précarité de séjour, dont la situation administrative peut évoluer	Ne pas laisser retomber les femmes dans des précarités et des vulnérabilités

PLAN	ACTIONS	PUBLIC SPÉCIFIQUE	OBJECTIF
Juridique	Accompagnement dans les procédures au long cours : audiences, recours, demandes de régularisation, négociations autour des droits parentaux, mise en œuvre de mesures de protection.	Femmes dont les procédures sont longues, complexes et sources d'angoisse, en particulier les femmes migrantes.	Protéger contre l'épuisement et le renoncement.
Thérapeutique et psychoéducatif	Poursuite du travail sur les traumas complexes, la sécurité interne et la compréhension des violences : groupes de parole, ateliers, suivis individuels.	Toutes les femmes accompagnées ; processus de dévictimisation qui se prolonge bien au-delà de l'urgence.	Renforcer la conscience des mécanismes d'emprise et des rapports de pouvoir.
Collectif et politique	Maintien de liens avec Solidarité Femmes et d'autres espaces de mobilisation : espaces d'éducation permanente.	Femmes migrantes racisées, en particulier pour rompre l'injustice épistémique.	Transformer les expériences individuelles en ressources collectives.

Le filet de sécurité post-hébergement fait partie intégrante du modèle : il incarne l'idée que la protection et l'accompagnement ne se réduisent pas à la gestion de l'urgence, mais s'inscrivent dans une durée, avec des allers-retours, des réaménagements, des réengagements. Il garantit que les femmes, migrantes ou non, puissent continuer à être accompagnées dans la complexité de leurs situations, sans être renvoyées à une responsabilité individuelle isolée face à des violences et des structures qui, elles, restent en place.

PARTIE V : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS POUR LES ÉQUIPES

5.1 Ce que cela change pour les femmes accompagnées

Le modèle vise à soutenir les femmes dans un processus de reprise de pouvoir sur leur vie : retrouver une sécurité concrète, accéder à des droits et des ressources, comprendre les mécanismes de violence et d'emprise, reconstruire une image de soi non réduite à la victimisation, développer des solidarités et des capacités d'action collective. Pour les femmes accompagnées, migrantes ou non, l'impact attendu est une diminution de l'isolement, une hausse de l'intolérance à la violence, et une capacité accrue à faire des choix éclairés, sans être laissées seules face à des injonctions contradictoires (« protéger les enfants », « quitter le conjoint », « garder les papiers »).

> ⚠ **Point de vigilance, précarité de séjour :** *les enjeux sont encore plus aigus pour les femmes migrantes en précarité de séjour : elles doivent composer avec des nœuds d'emprise où violences conjugales, racisme, exploitation économique et politiques migratoires restrictives se renforcent mutuellement. L'intervention cherche alors à ouvrir des marges de manœuvre concrètes (droits au séjour autonome, accès aux services, protections spécifiques) et à reconnaître ces femmes comme des actrices politiques plutôt que comme des figures passives de vulnérabilité.*

5.2 Ce que cela demande aux équipes et aux institutions

Mettre en œuvre une intervention féministe intersectionnelle transforme aussi profondément les pratiques professionnelles et le fonctionnement interne des organisations.

Les équipes sont confrontées à trois défis principaux :

> **Complexité des situations.** Articuler violences conjugales, précarité sociale, discriminations, statut migratoire précaire et problèmes de santé mentale demande du temps, des compétences et une posture réflexive constante.
>
> **Tensions institutionnelles.** Les services travaillent dans des cadres où coexistent des logiques de protection et de contrôle (aide à la jeunesse, migration, justice) ; les intervenantes doivent composer avec des injonctions contradictoires lourdes à porter (protéger vs signaler, sécuriser vs conditionner l'aide).
>
> **Charge émotionnelle et politique.** Accompagner des femmes confrontées à des violences répétées et à des injustices systémiques expose les intervenantes à la fatigue de compassion, au sentiment d'impuissance, et parfois à des contradictions avec les politiques de leurs propres institutions.

Pour les institutions, l'enjeu principal est de reconnaître et soutenir ce travail, plutôt que de l'isoler ou de le considérer comme une « sensibilité personnelle ». L'intégration d'un cadre intersectionnel comme outil pour penser les pratiques implique des changements organisationnels : adaptation des procédures, reconnaissance des savoirs des professionnelles racisées et migrantes, ouverture à la critique des cadres existants.

5.3 Recommandations opérationnelles

Afin de soutenir concrètement les équipes et les services dans cette démarche, cinq séries de recommandations peuvent être mises en œuvre.

5.3.1 Organisation interne et formation des équipes

- Inscrire explicitement l'intervention féministe intersectionnelle dans le projet de service et dans les documents de référence.
- Organiser des formations régulières sur les violences conjugales, le contrôle coercitif, l'intersectionnalité, le rôle des politiques migratoires sur la vulnérabilité des femmes et la justice épistémique, en lien avec des ressources féministes et antiracistes.
- Mettre en place des espaces de réflexion (supervision, analyse de pratique) où les intervenantes peuvent interroger leurs postures personnelles et professionnelles et leurs rapports de pouvoir avec les femmes accompagnées.

5.3.2 Accueil et sécurité

- Formaliser des protocoles de sécurité comprenant l'évaluation des risques, l'hébergement à adresse confidentielle, la protection des données et des consignes claires en cas de menaces.
- Adapter l'accueil aux réalités des femmes migrantes en précarité de séjour : interprétariat, explication des cadres avec des outils pédagogiques accessibles, garantie de la confidentialité, vigilance sur la circulation des informations vers d'autres organismes.
- Intégrer dans l'accueil des questions systématiques sur le statut de séjour, les discriminations et les violences institutionnelles, en les traitant comme des éléments centraux de la situation.

5.3.3 Accompagnement social et juridique

- Vérifier que les besoins essentiels (logement, revenus, santé, droit de garde d'enfants) sont pris en compte et que des démarches concrètes sont en cours pour les sécuriser.
- Cartographier les ressources sociales personnelles et celles du territoire et établir des partenariats avec des associations spécialisées (associations de lutte pour les droits des femmes et des personnes migrantes, associations issues des communautés d'origine étrangère, centres de santé mentale, centres contre les assuétudes, etc.).
- Mettre à disposition des femmes des supports pédagogiques (fiches, schémas, brochures) sur leurs droits et les procédures, en langage accessible et en tenant compte des réalités migratoires.

5.3.4 Diversité des équipes et justice épistémique

- Favoriser la présence de professionnelles racisées, migrantes ou issues des classes populaires dans les équipes, en reconnaissant leurs savoirs situés comme essentiels pour comprendre les rapports de pouvoir et transformer les pratiques.
- Créer des espaces où ces professionnelles peuvent porter leurs analyses et être reconnues comme productrices de savoirs, et non uniquement comme témoins.
- Intégrer régulièrement les retours des femmes accompagnées, notamment migrantes, dans la définition des problèmes et des réponses, via des conseils de femmes, des ateliers d'éducation permanente, etc.

5.3.5 Travail en réseau et plaidoyer

- S'inscrire dans des réseaux féministes et antiracistes qui travaillent sur les violences de genre et les droits des personnes migrantes, afin de mutualiser les ressources et d'élaborer des positions communes.
- Utiliser les textes normatifs (Convention d'Istanbul, Directive 2024/1385, recommandations nationales) comme outils de plaidoyer pour exiger des protections effectives, en particulier pour les femmes migrantes en précarité de séjour.
- Documenter les obstacles récurrents et les violences institutionnelles rencontrées, de manière anonymisée, pour nourrir des analyses collectives et des interpellations des décideurs.

5.4 Grille de réflexivité pour l'intervenante

QUESTIONS À SE POSER, SEULE OU EN SUPERVISION D'ÉQUIPE

1. Quels sont mes propres privilèges et mes propres limites dans cette relation d'accompagnement, et comment façonnent-ils mon regard sur la situation de la femme ?
2. Est-ce que je lis les résistances, les absences ou les hésitations de la femme comme des éléments d'analyse, ou comme des manquements à corriger ?
3. Ma manière de nommer la situation (dans mes notes, mes transmissions, mes échanges avec d'autres institutions) reconduit-elle des catégories comme « bonne » ou « mauvaise » victime, « vulnérable » ou « non coopérante » ?
4. Ai-je été transparente sur les cadres institutionnels et les risques réels, plutôt que d'utiliser la menace (signalement, retrait de droits) comme levier ?

5. Qu'est-ce que cette situation me renvoie personnellement, et ai-je un espace pour en parler (supervision, analyse de pratique) avant que cela n'affecte la relation d'aide ?

CONCLUSION

Ce guide présente un modèle d'intervention sociale féministe intersectionnelle, issu des travaux menés dans le cadre du projet « Promotion de la culture et de l'interculturalité 2025-2026 » et de l'expérience de Solidarité Femmes.

En partant des trajectoires des femmes accompagnées, qu'elles soient migrantes ou non, et en prenant comme fil conducteur les expériences des femmes migrantes en précarité de séjour, il montre que les violences vécues par les femmes sont les effets de rapports de pouvoir imbriqués : patriarcat, racisme, rapports de classe et politiques migratoires. Dans cette perspective, l'intervention féministe intersectionnelle apparaît comme une condition de possibilité pour que le travail social soit réellement émancipateur et ne reproduise pas, sous couvert de protection, les hiérarchies qu'il prétend combattre, pour soutenir un véritable mouvement de dévictimisation et de développement du pouvoir d'agir.

Ce guide se veut un outil de travail, non prescriptif : une base pour réfléchir, ajuster, discuter, expérimenter, et non une recette. C'est dans la mise en œuvre concrète, dans les rencontres quotidiennes, dans les espaces de formation et de mobilisation, que ce cadre prendra sens, se modifiera et s'approfondira.

ANNEXES

Annexe A, Références théoriques

Ali, F. (2024). *Héritages coloniaux et migration. Défaire les stéréotypes pour repenser les politiques.* Bruxelles : BePax.

Bilge, S. (2010). *Le sujet du féminisme est-il blanc ?* Sociologie et sociétés, 42(1), 199–226.

Collins, P. H. (2000). *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment* (2e éd.). New York, NY : Routledge.

Collins, P. H. (2016). *La pensée féministe noire. Savoir, conscience et politique de l'empowerment* (D. Lamoureux, Trad.). Montréal, QC : Les Éditions du Remue-ménage.

Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics.* University of Chicago Legal Forum, 1989(1), 139–167.

Crenshaw, K. W. (2005). *Cartographies des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur.* Cahiers du Genre, 39(2), 51–82.

Falquet, J. (2020). *Un féminisme matérialiste décolonial est possible : Lire ensemble Colette Guillaumin et María Lugones.* Cahiers de recherche sociologique, 69, 193–218.

Fraser, N. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution* (E. Ferrarese, Trad.). Paris : La Découverte. (Ouvrage original publié en 2005).

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés.* Paris : Maspero.

Fricker, M. (2007). *Epistemic injustice: Power and the ethics of knowing.* Oxford : Oxford University Press.

hooks, b. (2022). *De la marge au centre. Théorie féministe* (N. Grunenwald, Trad., avec N. Hedjerassi). Paris : Cambourakis.

Kian, A. (2017). *Féminisme postcolonial : Contributions théoriques et politiques.* Cités, 72, 69–80.

Le Boss, Y. (2012). *Développer le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : Une alternative aux pratiques centrées sur la déficience.* Nouvelles pratiques sociales, 24(1), 186–208.

Lugones, M. (2010). *Toward a decolonial feminism.* Hypatia, 25(4), 742–759.

Maesschalck, M., & Boucq, C. (2002). *Méthodologie d'action collective locale avec un groupe.* Bruxelles : CIEP – Éducation permanente.

Mohanty, C. T. (2003). *Feminism without borders: Decolonizing theory, practicing solidarity.* Durham, NC : Duke University Press.

Quijano, A. (2000). *Colonialité du pouvoir, démocratie et citoyenneté en Amérique latine.* Dans Amérique latine : Démocratie et exclusion (p. 91–121). Paris : L'Harmattan.

Quijano, A. (2007). *Race et colonialité du pouvoir.* Mouvements, 51, 111–118.

Semah, H. (2020). *Colonialité, du concept aux manifestations concrètes des rapports de pouvoir entre militantes féministes.* Bruxelles : BePax.

Vergès, F. (2017). *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme.* Paris : Albin Michel.

Vergès, F. (2019). *Un féminisme décolonial.* Paris : La Fabrique.

Annexe B, Violences conjugales, migration et droit

CIRE. (2016). *La protection des femmes migrantes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.* Bruxelles : CIRE.

Human Rights Watch. (2012). *« La loi était contre moi » : Accès des femmes migrantes à la protection contre la violence familiale en Belgique.* Bruxelles : Human Rights Watch.

Hublau, C., & Meziane, N. (2015). *La situation des migrantes, victimes de violences conjugales.* Revue de l'Institut de Sociologie, 2015(1).

Jamoulle, P. (2021). *Je n'existais plus. Les mondes de l'emprise et de la déprise.* Paris : La Découverte.

Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life.* Oxford : Oxford University Press.

Unia. (2022). *Discriminations à l'encontre des personnes en Belgique. Rapport annuel.* Bruxelles : Unia.

Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. *Journal officiel de l'Union européenne.* eur-lex.europa.eu , Directive (UE) 2024/1385

Conseil de l'Europe. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).* coe.int , Convention d'Istanbul

Annexe C, Intervention féministe intersectionnelle et travail social

CRIAW–ICREF. (2021). *Un guide pour construire la solidarité féministe intersectionnelle.* Ottawa : CRIAW–ICREF.

Marchand, I., Corbeil, C., & Harper, A. (2021). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle ! Rapport sur l'intersectionnalité en intervention féministe.* Montréal : FMHF.

Baur, N., & Mière-Amstutz, M. (2025). *Approche intersectionnelle et travail social.* Sciences & Actions Sociales, 22(2), 22–33.

Vie Féminine. (2025). *Intervention féministe intersectionnelle à Vie Féminine.* Akène – Revue d'éducation permanente, 8.

Annexe D, Lexique des termes clés

Ce lexique définit, de façon accessible, des termes employés dans le guide ; il est destiné à un public non académique en première lecture.

Colonialité du pouvoir

Persistance, après la fin formelle du colonialisme, de hiérarchies de race, de genre et de savoir héritées de l'histoire coloniale, qui continuent de structurer les institutions et les rapports sociaux contemporains.

Contrôle coercitif

Dynamique de violence conjugale fondée sur un ensemble continu de comportements de domination, isolement, surveillance, menaces, violence économique ou psychologique, visant à établir et maintenir l'emprise sur la victime, au-delà des seuls épisodes de violence physique.

Dévictimisation

Processus par lequel une femme se dégage progressivement de l'identité de « victime » qui lui a été imposée par les violences subies, pour redevenir sujette de sa propre trajectoire et de ses choix.

Empowerment / pouvoir d'agir

Développement de la capacité d'une personne ou d'un collectif à peser sur sa propre situation et sur les décisions qui la concernent, individuellement et collectivement.

Emprise / nœuds d'emprise

Mécanismes psychologiques, relationnels et parfois institutionnels par lesquels un auteur de violences maintient un contrôle sur sa victime ; les « nœuds d'emprise » désignent les points où plusieurs de ces mécanismes se combinent et se renforcent.

Intersectionnalité

Cadre d'analyse selon lequel les rapports de pouvoir liés au genre, à la race, à la classe et au statut migratoire (entre autres) ne s'additionnent pas mais s'articulent et se coproduisent, créant des expériences spécifiques qui ne se réduisent à aucune de ces catégories prise isolément.

Justice épistémique

Reconnaissance des savoirs, analyses et récits des personnes concernées, en particulier des femmes racisées et migrantes, comme des savoirs légitimes, au même titre que les savoirs académiques ou professionnels.

Marges de manœuvre subversives

Espaces d'action que les intervenantes cultivent à l'intérieur de cadres institutionnels contraignants, pour élargir concrètement les possibilités offertes aux femmes sans pouvoir transformer seules les structures.

Nécropolitique

Concept d'Achille Mbembe désignant la manière dont certains pouvoirs (étatiques, migratoires, sociaux) organisent une hiérarchie des vies, en rendant certaines existences plus protégées et d'autres plus exposées à la mort sociale ou physique.

Parentalité réparée

Processus par lequel une mère, accompagnée après avoir vécu des violences ayant abîmé sa relation avec son enfant, reconstruit progressivement des moments de proximité, de sécurité et de plaisir partagé avec lui.

Précarité de séjour

Situation d'une personne migrante dont le droit de séjour est absent, incertain ou dépendant d'un tiers (notamment un conjoint), ce qui l'expose à des risques spécifiques et limite son accès à la protection et aux droits.

Réflexivité

Capacité et pratique, pour l'intervenante, d'examiner sa propre position sociale, ses présupposés et les rapports de pouvoir qu'elle peut, malgré elle, reproduire dans la relation d'aide.

Violence administrative

Forme de violence exercée ou amplifiée par le biais de démarches administratives ou institutionnelles (menaces sur le séjour, refus de droits, suspicion systématique), qui doit être reconnue comme violence à part entière et non comme une simple contrainte procédurale.

Annexe E, Grille d'analyse intersectionnelle rapide

Rappel méthodologique. Ces sept axes suivants ne s'additionnent pas : ils s'articulent et se renforcent mutuellement dans chaque situation singulière.

La grille est un support de balayage rapide, non une check-list mécanique.

DIMENSION À ANALYSER	QUESTIONS CLÉS POUR L'INTERVENANTE
Sécurité	Quels sont les risques immédiats ? Que sait-on du statut de séjour et de son effet sur l'accès à la protection ?
Social	Quels obstacles concrets (santé physique et mentale des femmes et de leurs enfants - revenus ou pas, scolarité des enfants, obligations du parcours d'intégration, droit de garde d'enfants, poids de la famille et de la communauté) ? Quelles réponses institutionnelles disponibles ou non selon le statut ?

DIMENSION À ANALYSER	QUESTIONS CLÉS POUR L'INTERVENANTE
Juridique	Quelles options et démarches juridiques ? Quels risques liés à la radiation à la commune ? Quelle nouvelle domiciliation est possible ? Plaintes à la police - signalement du départ de la maison, droit de garde des enfants - allocations familiales, etc.
Thérapeutique et corporel	Quels effets du trauma sont visibles ? Quel rapport à la sécurité interne et au corps ?
Psychoéducatif	Quelles violences (conjugales, administratives) la femme peut-elle nommer ou non encore ? Quels enjeux de parentalité ?
Collectif et politique	Quels liens familiaux, communautaires et sociaux et solidarités existent ou sont à construire ? Quelle est son niveau d'implication possible dans un groupe collectif d'éducation permanente ?
Positionnement de l'intervenante	Quels sont mes propres privilèges et limites dans cette relation ? Comment cela façonne-t-il mon regard ?